

CHAQUE JOUR, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE VOUS ACCOMPAGNE







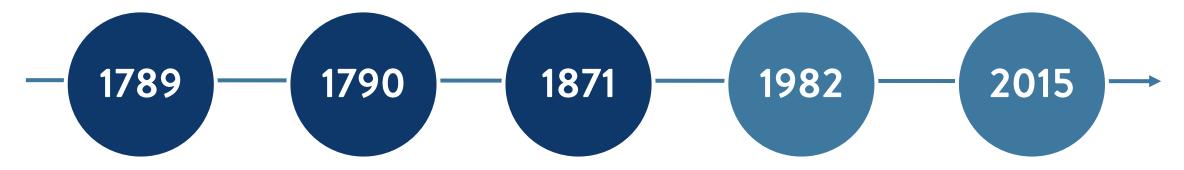






UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

Les grandes dates



Loi instaurant la division de l'ancien royaume de France en 83 départements.

On donne alors à cette péninsule le nom de « La Manche », empruntant celui du bras de mer dans lequel elle s'avance. Naissance du Département de la Manche avec l'arrivée des conseillers généraux Élection des conseillers généraux au suffrage universel

Loi de décentralisation

Le président du conseil général devient l'élu qui, à la tête de l'ensemble des services départementaux, propose les orientations politiques.

Loi NOTRe

Le conseil général devient le conseil départemental. Il est doté des compétences de proximité : l'action sociale et sanitaire, les routes, la culture, le patrimoine, la gestion des collèges...







UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

De nombreux personnages illustres ont siégé au conseil général de la Manche



Alexis de Tocqueville

Homme politique, historien et écrivain, célèbre pour ses analyses de la Révolution française, de la démocratie américaine et de l'évolution des démocraties occidentales en général (1849-1851).



Urbain Le Verrier

Astronome et physicien, découvreur de Neptune, il accéda lui aussi à la présidence de l'assemblée départementale de 1852 à 1854 et de 1858 à 1870.

Depuis la Libération, sept présidents se sont succédés à la tête de l'assemblée départementale, précédant l'actuel président Jean Morin:

- **Daniel Cuche** (1945-1946)
- Henri Cornat (1946-1968)
- Léon Jozeau-Marigné (1968-1988)
- **Pierre Aguiton** (1988-1998)
- Jean-François Le Grand (1998-2015)
- **Philippe Bas** (2015-2017)
- Marc Lefèvre (2017-2021)













LA GOUVERNANCE



Jean MORINPrésident du conseil départemental

Directrice de Cabinet : Audrey Gaudron



Jacky BOUVET 1^e Vice-président



Philippe BAS Président du groupe de la majorité départementale

ACTION SOCIALE



Nicole GODARD

Présidente de la commission

Vice-présidente cohésion sociale

Isabelle BOUYER MAUPAS
Égalité Femmes-Hommes et violences intra-familiales

Hedwige COLLETTE Protection maternelle et infantile, prévention et santé

Franck ESNOUF

Jessie ORVAIN
Adoption et protection de l'enfance



Sylvie GÂTÉ
Vice-présidente autonomie des

Brigitte BOISGERAULT Logement social

Christèle CASTELEIN

Services au domicile et évolution des établissements sociaux et médico-sociaux

Hervé DESSEROUER Insertion par le développement local

Maryse LE GOFF Autonomie, handicap et grand âge

APPUI AUX TERRITOIRES



Alain NAVARRET

Président de la commission

Vice-présidente territoires et filières

Hervé AGNÈS Filières agricole et équine

Michel de BEAUCOUDREY

Politique contractuelle, appui aux projets et aménagements

Daniel DENISFilières pêche et conchyliculture

André DENOT

Rénovation de l'habitat

Jean-Marie LEBEHOTRelations avec le monde économique, le commerce et l'artisanat

relations avec le monae economique, le commerce et l'arti:

Françoise LEROSSIGNOL Développement territorial durable, préservation du bocage et parc naturel régional



Adèle HOMMET Vice-présidente collèges, jeunesse et sports

Dany LEDOUX
Jeunesse

Yvan TAILLEBOIS

NATURE ET INFRASTRUCTURES



Valérie NOUVEL
Présidente de la commission
Vice-présidente transition et
adaptation au changement climatique

Lydie BRIONNEEmpreinte écologique et bilan carbone

Hervé MARIE Eau et biodiversité

Damien PILLONFoncier et bâtiments départementaux, rénovation énergétique



Axel FORTIN-LARIVIÈRE Vice-présidente déplacements

Jean-Claude BRAUD
Plan vélo

Yvan TAILLEBOIS

Ports et aéroports

ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE



Catherine BRUNAUD-RHYN
Présidente de la commission
Vice-présidente attractivité, culture et
valorisation du

Valérie COUPEL-BEAUFILS
Action culturelle, sites et musées

Brigitte LÉGER-LEPAYSANT Sites remarquables et Unesco (Mont Saint-Michel et Tatihou)

Martine LEMOINE Tourisme et démographie médicale



Damien FÉREY
Vice-présidente transition numérique

Antoine DELAUNAY
Déploiement et réseaux

Marie-Pierre FAUVEL Lutte contre la fracture numérique

Isabelle FONTAINE
Usages numériques

AFFAIRES GÉNÉRALES



Jacky BOUVET
Président de la commission
Président du Comité d'audit

Philippe BAS
Relations avec les territoires

Philippe GOSSELIN
Relations avec les usagers

Carine GRASSET
Ressources humaines

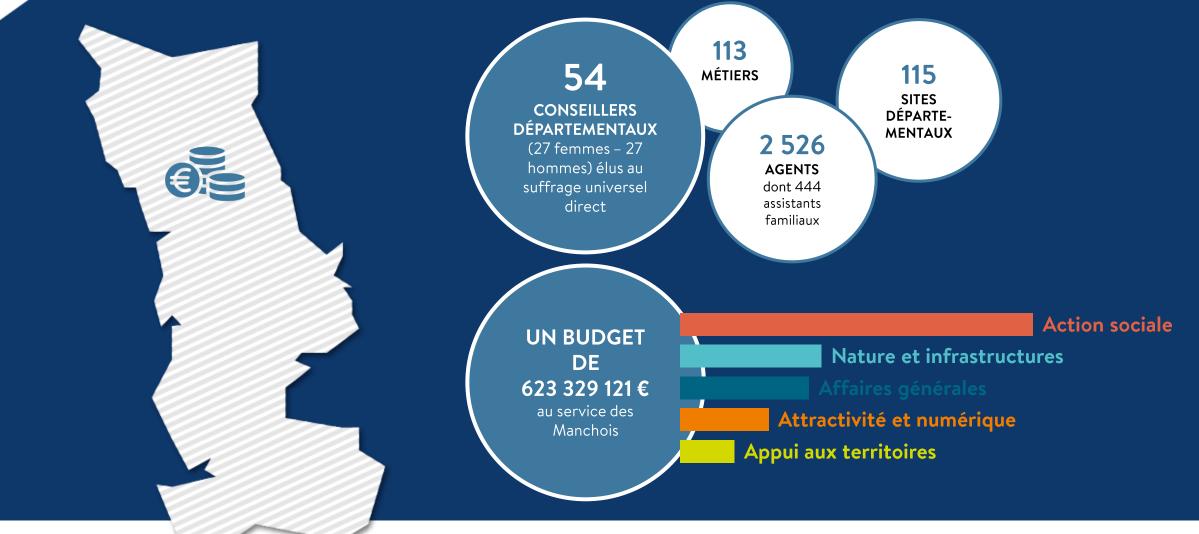


Jacques COQUELIN
Vice-président budget, politique
achat/commande publique, sécurité



f 😈 🗿 in

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE







LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE



8 EPCI

27 cantons

446 communes



491 300 HABITANTS*

*Source : recensement décembre 2020, INSEE (population municipale)







LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT







f 😈 🕝 in

ACTION SOCIALE







INSERTION, RETOUR À L'EMPLOI

3 8 4 5

ASSISTANTS MATERNELS

pour une capacité d'accueil de 13 695 enfants 9 CENTRES MÉDIO-SOCIAUX (CMS)

134
ACCUEILLANTS
FAMILIAUX

6 034
PLACES EN
EHPAD

2848

BILANS DE SANTÉ

effectués par la PMI auprès des enfants

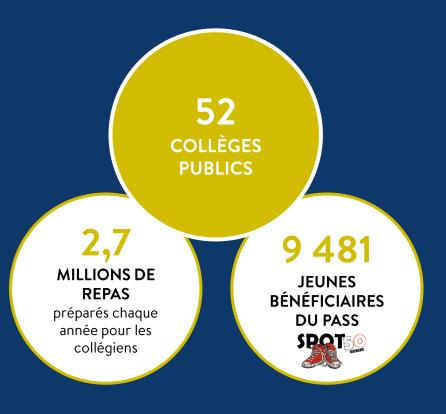




f 😈 🕝 in

APPUI AUX TERRITOIRES









f 😈 🕝 in

NATURE ET INFRASTRUCTURES



LA MANCHE LE DÉPARTEMENT



f 😈 🗿 in

ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE



SITES CLASSÉS au patrimoine mondial de **I'UNESCO** SITES ET MUSÉES pour une capacité d'accueil de 13 695 + de enfants 200 000 **LIVRES** à disposition des 110 bibliothèques du réseau











LE PROJET DE LA MANDATURE 2021-2028









UNE MANCHE SOLIDAIRE, OUVERTE ET CONNECTÉE AUX AUTRES



+100
maisons
d'assistant(e)s
maternel(le)s

accueil spécialisé +40 centres parentaux

+130

places en

Insertion 100 000 € pour lutter contre les violences intrafamiliales +26 rendez-vous place en services RSA d'accompagnement sous 15 médico-sociaux pour les adultes en jours situation de

Numérique **Culture**

conseillers
numériques
supplémentaires

réseau de
fibre à
100 %
d'initiative
publique





UNE MANCHE RÉSILIENTE, ATTRACTIVE ET CITOYENNE

Jeunesse Citoyen

Un **budget** participatif

veulent soutenir



Égalité femmeshommes

Déplacements Environnement



Financement de la revalorisation des jardins des particuliers

produits bio et locaux dans les restaurants scolaires

Concertation citoyenne sur les déplacements

Techniques + respectueuses de la nature l'entretien des routes



Aide à la bioéthanol

500 km

de réseau cyclable départemental







UNE MANCHE QUI PRÉPARE LE TERRITOIRE DE DEMAIN





Sobriété énergétique des bâtiments départementaux

Gestion durable des

36 000 ha

de zones basses submersibles **Structurer** le territoire

Attirer les futurs professionnels de santé

Développer

l'offre de

santé de

proximité

Développer des actions de prévention en matière de santé

Développement local

Adaptation du

réseau des

collèges à la

démographie

projets de développement locaux

(rénovations énergétiques bâtiments, rénovation église...) Habitat Logement

Aide à la rénovation énergétique logement

particuliers

projets
/an
colocations
inter

génération:

200 aides /an pour la vie partagée





LA POLITIQUE TERRITORIALE





CONTRAT DE TERRITOIRE







LA **NOUVELLE** POLITIQUE TERRITORIALE



Un partenariat renouvelé avec les **8 EPCI**



La création d'un nouveau contrat à destination des **5 villes** urbaines



Un partenariat renouvelé avec les pôles de services ayant un rôle de centralité dans la Manche

Un soutien
renouvelé aux
communes
rurales ayant un
rôle important de
proximité

Des modalités
techniques plus
souples pour une
grande autonomie
des collectivités dans
la définition de leurs
besoins

Un objectif stratégique pour la transformation durable des territoires en

faveur de la transition écologique et inclusive







LES **THÉMATIQUES** DE LA POLITIQUE TERRITORIALE



Équipements et services aux publics

Création, extension ou rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfancejeunesse, maintien de dernier commerce...



Habitat

Valorisation de friches existantes, réhabilitation énergétique de logements locatifs ou d'hébergements touristiques, création/extension/rénovation d'hébergements d'urgence...



Aménagement et mobilité

Aménagement d'espaces publics en cœur de bourg, aménagements d'enclos paroissiaux, création et aménagement de liaisons douces (piétons – vélos)...



Biodiversité

Restauration, aménagement ou valorisation d'espaces naturels, projet d'assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales...



Économie sociale et solidaire

Épicerie sociale et solidaire, tiers-lieux, activité de réemploi des déchets...



Cohésion sociale

Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, projets d'accompagnement à la parentalité, actions de prévention séniors...







LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INCLUSIVE



Gains énergétiques, préservation des ressources et biodiversité



→ Une bonification de **20% du montant de la subvention attribuée aux projets les plus vertueux** (enveloppe supplémentaire permettant de déplafonner les enveloppes des dispositifs)







LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE



Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 8 intercommunalités

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Un contrat bipartite EPCI-Département, distinct de celui de la Région
- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours
- Durée du contrat : 5 ans
- Contractualisation autour du projet de territoire formalisé autour d'axes prioritaires

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 23M€ sur la période de contractualisation répartie entre les EPCI, garantissant un maintien des ressources aux territoires (EPCI + ville urbaine)
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 4,6M€ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40%, défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention







LE CONTRAT DE PÔLE URBAIN



Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 5 villes urbaines du département

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours auquel la ville est rattachée
- Durée du contrat : 5 ans
- Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la ville

- · Mobilisation d'une enveloppe globale de 7M€ sur la période de contractualisation répartie entre les 5 villes
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,4M€ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention







LE CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES



Un contrat pour les projets portés par 67 communes exerçant un rôle de centralité

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Contractualisation possible à l'échéance des contrats en cours (limitée à un CPS)
- Durée du contrat : 4 ans
- Identification des communes sur la base d'un maillage de services et d'équipements (11 catégories)
- Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la commune

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 38,5 M€ répartie par commune éligible à raison de 200€/habitant (population DGF) et comprise entre 300 000 € minimum et 850 000 € maximum pour la durée du contrat.
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 6,5M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% de la subvention.





LE FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL



Un contrat à destination des 374 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Dépôt candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR)
- Durée du dispositif : 2 ans
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau » (objectif : environ 50 dossiers par an)
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative)

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 23,2 M€ répartie par commune éligible à raison de 100€/habitant (population DGF) et comprise entre 50 000 € minimum et 100 000 € maximum pour la durée du dispositif
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 3,2M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre 10% et 40% défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20% du montant de la subvention

